

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Sur une zone d'entreposage ou dans un entrepôt, le cariste d'entrepôt effectue le stockage et le déstockage des unités de manutention (palettes, caisses...) à l'aide de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5. Ces opérations visent à préserver et ranger les marchandises et à les mettre à disposition d'autres utilisateurs.

- ▶ Il choisit l'engin approprié aux marchandises à manipuler et apporte les adaptations nécessaires en fonction du produit et de la charge à déplacer.
- ▶ Il circule dans les zones de stockage en optimisant ses déplacements et dans le respect des règles de circulation et de sécurité.
- ▶ Il effectue le stockage des marchandises en suivant les plans de chargement et en tenant compte des contraintes techniques, matérielles et d'hygiène, le cas échéant.
- ▶ Il enregistre les opérations effectuées dans le système d'information prévu.

Le cariste d'entrepôt travaille généralement en équipe sur une zone d'évolution délimitée et en collaboration avec les préparateurs de commandes. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe qui lui donne les instructions relatives aux opérations à réaliser, ainsi que les consignes de réalisation. L'emploi suppose une attention particulière aux règles de sécurité relatives à la circulation et à la manutention de charge, souvent pondéreuse.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés (bonne vision et audition, bonne coordination motrice, pas d'antécédents cardiaques ni épileptiques, aptitude au port de charges, comportement compatible avec une démarche sécurité)

Présentation du titre

Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité un engin de manutention industrielle à conducteur porté de catégorie 3 et 5.

A noter : en application de la recommandation R-389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), l'obtention du titre dispense son titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'un Engin en Sécurité (CACES) de catégorie 3 et 5 pendant cinq ans à compter de la date d'obtention du titre.

Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Niveau 4^e
- 2) 18 ans minimum

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - entretien - vérification de l'aptitude médicale à la conduite d'engin autoporté de catégorie 3 et 5 par la médecine du travail.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Un module qualifiant : réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité un engin de manutention industrielle à conducteur porté de catégorie 3 et 5 :

- Déplacement des marchandises à l'aide d'un engin à conducteur autoporté.
- Conduite d'engins de manutention.
- Contrôle de l'état des marchandises, des espaces alloués et des zones de déplacement.
- Transmission des données concernant le déplacement des marchandises avec l'informatique embarquée.
- Maintenance de premier niveau du matériel.
- Veille concernant l'état des zones de déplacement.

Session de validation

Durée modulable de 4 mois environ (560 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Le jury, désigné par la DDTEFP et composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

A l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : **306**

2006 : **659**

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :

13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX

www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Dijon-Chevigny)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Rehél-Acy-Romance, Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Évreux)
- **Île-de-France** (Évry-Ris, Gonesse)
- **Languedoc-Roussillon** (Nîmes)
- **Limousin** (Guéret)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **Poitou-Charente** (Châtelleraut)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet, Marseille-Saint-Jérôme)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Bourgogne** : Forget Formation Chalon (02 43 11 11 71)
- **Bretagne** : CCI CEFORTECH Brest (02 98 44 52 58 - www.formation.cci-brest.fr), GRETA DU GOLFE Vannes (02 97 46 66 66 - greta-bretagne.ac-rennes.fr)
- **Centre** : ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), AFT IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - www.malus-formation.fr), Malus Formation Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingré ((02 38 43 71 02)
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Rungis (01 49 78 21 21), Levage Manutention Formation (LMF) Guitrancourt (01 34 78 44 00 - www.lmf.fr)
- **Limousin** : Centre de formation Lagier (www.cflagier.com) Malemort-sur-Corrèze (05 55 24 43 38) et Tulle (05 55 20 20 19)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : ASSIFEP (www.assifep.fr), Lens (03 21 28 87 40), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **Picardie** : Afida Espace Formation St-Quentin (03 23 06 28 88 - www.afpi-aisne.com), ESPACE FORMATION CONSULTING Amiens (03 22 91 48 19 - www.espaceformationconsulting.com), IFTIM Collectivités Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Poitou-Charentes** : AFT IFTIM Entreprises Poitiers (05 49 88 23 68)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : FORGET Formation Vitrolles (02 43 11 11 13 - www.forget-formation.com)
- **Rhône-Alpes** : CFPL Lyon (04 72 71 09 63)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.